

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 886 (Rect)

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 12

Au début de l'alinéa 1, insérer les trois alinéas suivants :

« I A. – Le code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :

« 1° Au premier alinéa du I de l'article L. 3332-2-1, le mot : « à » est remplacé par les mots : « au I de » ;

« 2° À la première phrase du 4° de l'article L. 3334-6, au b du 4° du VII de l'article L. 3335-2, au b du 4 du III de l'article L. 3335-3, au sixième alinéa du 1° des III et IV de l'article L. 3663-9, après la référence : « 6° », sont insérés les mots : « du I ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.